

SEANCE DU 11 AVRIL 2018

Date de la convocation :

5 avril 2018

Date d'affichage :

6 avril 2018

Nombre de membres en exercice: 15

L'an deux mille dix-huit et le onze avril, l'assemblée, régulièrement convoquée le 05 avril 2018, s'est réunie sous la présidence de Madame Isabelle TRIPIER, Maire.

Présents : 14

Sont présents: Isabelle TRIPIER, Peggy RUFFIER, Yanic RUCH, Martine MEYNADIER, René EFLIGENIR, Cédric VIDAL, Guillaume MAMAN, Isabelle VELUT, Corine LEFEUVRE, Antoine VEREECKE, Anne-Marie BEGAT, Mickaël VERDIER, Agnès FRONTINI, Pascal GUILLAUME

Votants: 14

Absents: Adrien PAYEN

Secrétaire de séance: Martine MEYNADIER

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu de la séance précédente.

Objet : Compte de Gestion 2017 du CCAS - 2018 04 11 1

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2017_06_21_7, en date du 21 juin 2017, décidant la suppression du CCAS et mettant fin aux fonctions de ses membres élus,

Vu l'arrêté municipal N° 2017/32, en date du 22 juin 2017, mettant fin aux fonctions des membres extérieurs du Conseil d'Administration du CCAS,

- Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Objet : Compte Administratif 2017 du CCAS - 2018 04 11 2

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René EFLIGENIR, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				2 294.24		2 294.24
Opérations exercice			72.00		72.00	
Total			72.00	2 294.24	72.00	2 294.24
Résultat de clôture				2 222.24		2 222.24
Restes à réaliser						
Total cumulé				2 222.24		2 222.24
Résultat définitif				2 222.24		2 222.24

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR : 13
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de 2017 du CCAS au BP 2018 de la Commune - 2018 04 11 3

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2017_06_21_7, en date du 21 juin 2017, décidant la suppression du CCAS et mettant fin aux fonctions de ses membres élus,

Vu l'arrêté municipal N° 2017/32, en date du 22 juin 2017, mettant fin aux fonctions des membres extérieurs du Conseil d'Administration du CCAS,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 2 222.24 €**,

à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement du CCAS au 31 décembre 2017 au Budget Primitif 2018 de la Commune comme suit :

Solde disponible affecté à l'excédent reporté (002) : 2 222.24 €

POUR : 14
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Objet : Compte de Gestion 2017 de la Commune - 2018 04 11 4

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet : Compte Administratif 2017 de la Commune - 2018 04 11 5

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René EFLIGENIR, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	19 826.06			98 025.31	19 826.06	98 025.31
Opérations exercice	165 246.44	140 000.12	330 054.76	353 058.96	495 301.20	493 059.08
Total	185 072.50	140 000.12	330 054.76	451 084.27	515 127.26	591 084.39
Résultat de clôture	45 072.38			121 029.51		75 957.13
Restes à réaliser	3 044.39				3 044.39	
Total cumulé	48 116.77			121 029.51	3 044.39	75 957.13
Résultat définitif	48 116.77			121 029.51		72 912.74

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de 2017 au BP 2018 de la Commune - 2018 04 11 6

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 121 029.51 €**,

à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement au 31 décembre 2017 au Budget Primitif 2018 de la Commune comme suit :

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section investissement compte 1068 :	48 116.77 €
Affectation à l'excédent reporté de la commune (002) :	72 912.74 €
Affectation à l'excédent reporté du CCAS (002) :	2 222.24 €

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet : Budget Primitif 2018 de la Commune - 2018 04 11 7

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2018 de la Commune :

Section de fonctionnement :

Equilibré en recettes et dépenses à : 440 709.00 €

Section d'investissement :

Equilibré en recettes et dépenses à : 131 333.00 €

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Objet : Compte de Gestion 2017 du Service des Eaux - 2018 04 11 8

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle TRIPIER, Maire,

- Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Objet : Compte Administratif 2017 du Service des Eaux - 2018 04 11 9

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René EFLIGENIR, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		7 510.42		72 567.90		80 078.32
Opérations exercice	98 062.13	86 300.14	41 046.83	36 711.36	139 108.96	123 011.50
Total	98 062.13	93 810.56	41 046.83	109 279.26	139 108.96	203 089.82
Résultat de clôture	4 251.57			68 232.43		63 980.86
Restes à réaliser						
Total cumulé	4 251.57			68 232.43		63 980.86
Résultat définitif	4 251.57			68 232.43		63 980.86

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de 2017 au BP 2018 du Service des Eaux - 2018 04 11 10

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 68 232.43 €**,

à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement au 31 décembre 2017 au Budget Primitif 2018 du Service des Eaux comme suit :

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de
financement de la section investissement compte 1068 : 4 251.57 €

Solde disponible affecté à l'excédent reporté (002) : 63 980.86 €

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet : Budget Primitif 2018 du Service des Eaux - 2018 04 11 11

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2018 du Service des Eaux :

Section de fonctionnement :

Equilibré en recettes et dépenses à : 93 539.00 €

Section d'investissement :

Equilibré en recettes et dépenses à : 70 274.00 €

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet: Main courante rugby - 2018 04 11 12

Par délibération en date du 14 mars 2018, le Conseil Municipal avait décidé d'acheter une main courante en bois pour le terrain de rugby à l'entreprise Rondino et demandé à Madame le Maire de faire modifier le devis présenté par cette entreprise pour supprimer la soixantaine de mètres de main courante prévue sur la largeur du terrain, derrière l'en-but côté chemin de la Ligne, le terrain y étant déjà protégé par des plots en bois et le terrain de pétanque.

Madame le Maire présente à l'Assemblée le devis modifié dont le montant s'élève à 6 069.50 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis présenté et autorise Madame le Maire à le signer.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 22h15.